

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Associations et organisations sportives (4DR2201)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

BESSON Sébastien, Professeur ordinaire

Contenu

L'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 min (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation

Pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement

Cours interactifs avec participation des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier les principaux types d'organisations sportives en Suisse et décrire les mécanismes de constitution, d'organisation et de dissolution de l'association et la fondation en droit suisse
- Présenter les spécificités liées au domaine du sport et illustrer les aspects relatifs au contentieux associatif dans le contexte sportif en faisant référence notamment à la jurisprudence du Tribunal fédéral et du Tribunal Arbitral du Sport
- Comparer avec d'autres formes juridiques suisses et dans d'autres Etats et reconnaître les problèmes spécifiques liés à la gouvernance de ces organisations sportives

Compétences transférables

- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes